

**Séance du jeudi 11 mars 2021**

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 8/03/2021

**Présents :** 13

**Votants :** 13

**Pour :** 13

**Contre :** 0

**Abstentions :** 0

**Secrétaire de séance :**  
Stephanie GAILLARD

*L'un deux mille vingt-et-un et le onze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,*

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA

**Représentés:**

**Absents:** Sylvie LACOMBE, Georgette TOUZY

**Objet: Création route forestière Anglards le pommier : choix de l'entreprise - 2021\_010**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 1 lot unique lancé le 12 février 2021 pour la création de la route forestière à Anglards le pommier. La date limite de dépôt était fixée au 11 mars 2021.

Après ouverture des plis et analyse par le maître d'œuvre, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique), une proposition d'attribution nous a été remise. L'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise suivante :

- Pour le lot unique : Entreprise SARL SERGERIE, 15250 Saint Paul des Landes, pour un montant de 98 953.50 € HT pour le marché de base .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le lot de l'appel d'offre relatif à la création de la route forestière d'Anglards le pommier. à l'entreprise citée ci-dessus.
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 22/03/2021  
et publication ou notification du 23/03/2021

Le Maire,  
A. DUJOLS

